



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 juin 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 8 juin 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Fondation Perdana pour la paix dans le monde, organisation non gouvernementale malaisienne, a organisé une mission humanitaire, dont le but était de livrer des tuyaux en chlorure de polyvinyle (plastique) afin d'aider à réparer le réseau d'égouts endommagé de Gaza. Le navire a quitté le Pirée le 11 mai 2011 avec pour équipage 7 Malaisiens, 2 Irlandais, 2 Indiens et 1 Canadien.

Le navire d'aide humanitaire, le *Spirit of Rachel Corrie* (immatriculé sous le nom de *MV Finch*), a été, le 16 mai 2011, attaqué par les Forces de défense israéliennes au moment où il atteignait les eaux territoriales palestiniennes, vers 5 h 45 (heure locale). Après avoir été attaqué, il a ensuite changé de cap pour gagner les eaux égyptiennes et a mouillé dans le port d'El-Arish.

Cette attaque par les Forces de défense israéliennes est une violation flagrante du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Dans sa résolution 1860 (2009) du 8 janvier 2009, le Conseil de sécurité considère le blocus israélien comme illégal, étant donné qu'il affecte la vie des civils palestiniens et empêche les biens et les personnes d'emprunter régulièrement et durablement les points de passage, et c'est le cas notamment des articles nécessaires à la reconstruction des équipements. L'allégation israélienne contenue dans la lettre adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2011/322), selon laquelle le navire marchand *Finch* a violé le blocus naval, est sans fondement, étant donné que ce blocus est jugé illégal par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi il est absurde qu'Israël tente de justifier son blocus auprès de l'organe même qui l'a déjà qualifié d'illégal.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Malaisie  
(Signé) Hussein **Haniff**

